

Gestion du risque en anesthésie-réanimation



*Dr Michel LEVY
Secrétaire général du Syndicat National des Anesthésistes
Réanimateur de France*

Intervention lors du colloque de LA PREVENTION MEDICALE du 23 mars 2005

ARRES est une association à but non lucratif créée par le Syndicat national des anesthésistes réanimateurs de France (SNARF) en juillet 2001.

Ses buts sont d'analyser, gérer et prévenir les risques liés à l'exercice de l'anesthésie et de la réanimation.

Analyser les demandes d'adhésion,

en examinant les incidents ou sinistres signalés depuis 5 ou 10 ans.

Cela peut impliquer un contact direct avec le médecin demandeur.

Une évolution de sa pratique professionnelle plus conforme aux règles consensuelles peut être recommandée. Le profil établi doit aider l'assureur à proposer une juste tarification.

Aider à la gestion des sinistres

Chaque dossier donne lieu à une analyse initiale de la pratique médicale qui doit permettre d'orienter la défense et d'aider au provisionnement.

Les médecins conseils, tous anesthésistes réanimateurs formés à l'expertise, conseillent l'adhérent pour la réalisation initiale de son dossier et l'assistent lors de l'expertise judiciaire.

Ces médecins conseils sont régulièrement réunis pour faire le point des dossiers en cours avec les avocats spécialisés du SNARF. Leur formation est notamment assurée par les experts judiciaires de la profession.

Analyser la sinistralité

Toutes les informations médicales et administratives sont recueillies et l'analyse des données fournit à ARRES des résultats précis sur la sinistralité.

Prévenir

La prévention commence lors de l'adhésion par la recherche des comportements à risque.

Elle se poursuit par des actions de communication dictées par l'analyse de la sinistralité qui permettent de proposer des mesures correctives.

L'information se fait par des documents adressés aux adhérents du SNARF, par des communications lors de congrès nationaux ou régionaux et par l'organisation d'une journée annuelle qui entre dans le cadre de la formation médicale continue agréée par le Collège français des anesthésistes réanimateurs français.

Ces informations sont diffusées à l'ensemble de la profession et notamment à la société savante (la Société française d'anesthésie réanimation, SFAR).

Le fonctionnement d'ARRES

Il est actuellement assuré par une cotisation annuelle payée par l'adhérent.